

COVID-19 FICHE SYNTHÈSE #6

Isolement et orientation des patients

1. Familiarisez-vous avec les protocoles d'isolement et de renvoi des cas suspects de COVID-19 élaborés par les autorités sanitaires nationales, régionales ou locales. Suivez ces procédures et collaborez à leur mise en œuvre.
2. Dans la mesure du possible, isolez le cas suspect dans une pièce séparée de la pharmacie et appelez immédiatement les services d'urgence appropriés ou la ligne d'assistance COVID-19.
3. La pièce d'isolement de la pharmacie doit idéalement être équipée d'une salle de bain privée et d'un minimum de meubles et d'objets nécessaires au confort de la personne en attente, afin d'éviter de devoir décontaminer des objets inutiles.
4. Pendant leur isolement, les patients doivent être invités à porter un masque médical.
5. Pendant l'isolement, un seul membre du personnel de la pharmacie doit être en contact avec le patient, en portant l'équipement de protection individuelle approprié (masque, gants et lunettes).
6. Une fois que le cas suspect a été transféré dans un établissement de santé ou à son domicile pour y être mis en quarantaine, la salle d'isolement et toute zone potentiellement contaminée, comme les toilettes, doivent être nettoyées et désinfectées.

Pour plus de détails et des références à l'appui, consultez le document d'orientation complet à l'adresse www.fip.org/coronavirus

Ce document est basé sur les preuves disponibles et les recommandations d'organisations réputées au moment de la publication. Il sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront disponibles. 26 mars 2020.

Traduction vérifiée par
Clement Haeck.